



Déclaration de protection des données à caractère personnel des citoyens (ACW-DéclCitoyens)

1 Informations générales

Dernière mise à jour	30 avril 2021
Engagement de l'administration communale	Respecter la vie privée de tout un chacun, tel est l'objectif poursuivi par l'administration communale qui s'engage à veiller à la protection de vos données à caractère personnel. L'administration communale souhaite vous informer en toute transparence sur la manière dont elle collecte, utilise et protège vos données à caractère personnel et met en œuvre des moyens adéquats pour assurer la protection de vos données et la conformité aux exigences.
Domaine d'application	Cette déclaration de protection des données s'applique à toutes les données personnelles transmises à l'administration communale et celles qu'elle est amenée à traiter dans le cadre de ses activités. Elle ne couvre pas les données du personnel et des sous-traitants.
Responsable du traitement	Administration Communale de Wormeldange Tél. : +352 76 00 31-1 Fax. +352 76 84 92 95, Rue Principale L - 5480 Wormeldange https://www.wormeldange.lu
Contact DPO	Le délégué à la protection des données Welter Pascal dpo@wormeldange.lu
Modification	L'administration communale peut modifier cette déclaration sur le respect de la vie privée en publiant une version mise à jour.

2 Principes de l'administration communale

L'administration communale confère une grande importance à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée. Ceci est confirmé par la mise en application d'une politique de protection des données propre à l'administration communale.

Ainsi, la démarche de l'administration communale en tant que service public repose sur six principes :

1. L'administration communale utilise toujours vos données personnelles de façon loyale et digne de confiance.
2. Elle s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger la sécurité de vos données à caractère personnel et principalement la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de vos données à caractère personnel.

La version couramment applicable de ce document se trouve sur www.wormeldange.lu.



3. Vous avez le droit d'être informé sur la façon dont vos données à caractère personnel sont utilisées. L'administration communale sera transparente envers vous sur les données qui sont collectées et sur la manière dont elles sont utilisées.
4. Si vous avez des incertitudes quant à la façon dont vos données personnelles sont traitées, veuillez nous contacter afin que nous puissions répondre à vos questions dans les meilleurs délais.
5. Toutes les mesures nécessaires sont prises afin de protéger vos informations contre les abus et les conserver en toute sécurité.
6. L'administration communale coopère avec la Commission nationale pour la Protection des Données (ci-après, la CNPD), ayant son siège à L-4361 Esch-sur-Alzette, 1 avenue du Rock'n'roll.

3 Règles de conduite de l'administration communale

3.1 Quelle est la mission de l'administration communale ?

Vos données à caractère personnel sont utilisées uniquement dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'administration communale. Elle consiste à :

- améliorer ses services au citoyen et à se développer davantage vers une administration efficace et facilement accessible ;
- proposer un service de qualité à la commune pour certaines démarches administratives.

Pour plus de détails, veuillez consulter <https://www.wormeldange.lu>.

3.2 Quelles sont les finalités des traitements ?

La collecte et le traitement de vos données à caractère personnel se limitent aux finalités suivantes :

- démarches administratives ;
- demande de services, de certificats et actes d'état civil ;
- location des salles communales ;
- demandes d'autorisation :
 - de bâtir ;
 - inhumation au cimetière ;
- subventions communales/subsides communales ;
- sécurité du site de l'administration communale et de ses occupants ;
- sécurité et fonctionnement de la commune ;
- commandes (bois, poubelles, etc.).

Les données peuvent aussi être utilisées à des fins de statistiques, de recherche, et d'archivage selon la législation en vigueur.¹

¹ Articles 5 et 89 (paragraphe 1) du GDPR.



3.3 Qui est concerné par le traitement de données ?

Sont concernés :

- tous les citoyens habitant de la commune de Wormeldange ;
- les participants aux activités organisées par l'administration communale ;
- les invités et participants aux événements ;
- tous les citoyens fournissant des Données à Caractère Personnel (DCP) sur le site internet de la commune ;
- toute personne concernée par les actes de l'État civil (voir 1^{er} livre, titre 2 du Code civil) sur le territoire de la commune de Wormeldange.

3.4 Comment vos données à caractère personnel sont-elles collectées ?

Concernant les personnes citées au point 3.3, les données sont collectées à partir :

- des formulaires de différents types (affaires générales, service technique...) ;
- des informations que vous communiquez à l'administration communale ;
- du fichier des citoyens géré par l'administration communale ;
- des données collectées sur le site Internet de l'administration communale
- d'informations mises à disposition par différents ministères, p. ex. le Registre national des personnes physiques, le cadastre...

3.5 De quelles données à caractère personnel dispose l'administration communale ?

Comme « données à caractère personnel » sont considérées les informations qui permettent de vous identifier ou de vous rendre identifiable. Il peut s'agir notamment :

- de données nominatives des citoyens, participants aux cours, représentants légaux et professionnels (noms, prénoms, matricule, adresses, numéro de téléphone, situation familiale...) de même que des organisations prestataires ou impliquées dans les services ;
- de données des paiements ;
- de la documentation, des photos et vidéos des activités de l'administration communale incluant des images ;
- des informations sur d'éventuels besoins spécifiques ou demande d'aides ;
- des informations en cas de procédure d'incidents de sécurité (images et vidéos prises sur le site de l'administration communale).



3.6 Quelle est la durée de conservation des données ?

Vos données à caractère personnel sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités susmentionnées.

Ces délais peuvent toutefois être augmentés par la nécessité d'appliquer des délais de prescription légaux. Les durées de conservation ont été définies dans le registre des traitements et peuvent être consultées dans les locaux de l'administration communale.

Selon la finalité ou les dispositions des lois sur l'archivage, la durée de conservation pourrait être étendue en cas de mission d'intérêt public. En effet, certaines images sont conservées et utilisées à des fins historiques.

Sous forme anonymisée, vos données à caractère personnel pourront être exploitées à des fins statistiques au-delà de toute durée de conservation indiquée ci-devant.

3.7 Avec qui vos données à caractère personnel sont-elles partagées ?

En règle générale, vos données à caractère personnel ne sont pas partagées en dehors de l'administration communale et des entités de l'État gérant le fichier des citoyens. N'auront accès à vos données que les agents de l'État et les personnes travaillant à l'administration communale qui en ont besoin pour l'exécution de leurs missions.

Dans le cadre d'enquêtes d'autres autorités (p. ex. enquête policière, tribunaux), l'administration communale pourra être amenée à leur fournir les informations nécessaires à leur enquête.

En cas de participation à des événements, nous transmettons avec votre accord les données nécessaires aux organisateurs.

3.8 Vos données à caractère personnel sont-elles transférées vers des pays tiers (hors UE et pays partenaires) ?

Aucune de vos données à caractère personnel n'est transférée vers des organismes établis en dehors de l'UE, à l'exception des informations nécessaires pour l'inscription à des événements (p. ex. concours ou stages) dans ces pays tiers.

3.9 Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées ?

L'accès à vos données à caractère personnel est restreint afin d'éviter tout accès non autorisé, modification ou utilisation abusive. Des accès sont octroyés uniquement aux membres du personnel qui en auraient besoin pour l'accomplissement de leur mission.



3.10 Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

Pour des questions relatives au traitement de vos données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'administration communale,

- en lui adressant un courriel à l'adresse suivante : dpo@wormeldange.lu ;
- ou par courrier recommandé à :

Administration Communale de Wormeldange

Tél. : +352 76 00 31-1,

Fax. +352 76 84 92

95, Rue Principale L-5480 Wormeldange,

tout en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité ainsi que, s'il y a lieu, de celle de la personne dont vous êtes le représentant légal. Le rôle de DPO est attribué sur base d'une décision du collège échevinal à la personne indiquée en première page.

En cas de questions, vous pouvez aussi contacter directement la personne ayant effectué le traitement de données ou le secrétariat.

Vous avez le droit de :

1. demander une copie des données personnelles que l'administration communale détient sur vous ;
2. demander à l'administration communale de corriger, de mettre à jour, ou de supprimer vos données personnelles dans ses dossiers, et
3. de signaler toute utilisation abusive de vos données personnelles.

En cas de demande de suppression de vos données, l'administration communale vérifiera qu'il n'y a pas de finalité autre ou de droits d'une autre personne concernée qui l'obligerait à les garder. Dans ce cas, la décision devra être motivée.

En cas de demande d'une copie de votre dossier, l'administration communale procédera à une analyse de celui-ci afin d'en supprimer d'éventuelles informations sur d'autres personnes.

Si vous estimez que vos données personnelles n'ont pas été traitées conformément aux lois et règlements, vous avez le droit de contacter la CNPD (www.cnpd.lu) ou de déposer une plainte auprès d'elle.